

Présentation de la démarche de participation publique de Mine Canadian Malartic
Phase 1 - Rencontres ciblées – Administrateurs du Comité de suivi de Mine Canadian Malartic

27 mai 2015, 100, chemin du Lac Mourier, Malartic

Compte rendu

Rédigé par Transfert Environnement et Société

Membres de l'équipe de Mine Canadian Malartic

M. Serge Blais, Directeur général

M. Christian Roy, Directeur de projet - Extension de Canadian Malartic et déviation de la 117

M. Pascal Lavoie, Directeur environnement et Directeur développement durable
pour le Partenariat Canadian Malartic

Mme Mélissa Desrochers, Coordonnatrice aux communications et relations communautaires

Mme Marie Pier Beaucage, Conseillère en communications

Mme Amélie Foucault, Conseillère aux relations communautaires

Mme Josie Mongrain, Conseillère aux relations communautaires

Représentants du Comité de suivi

Mme Sylviane Legault, Coordonnatrice

Mme Marie-Ève Nolet, Coordonnatrice par intérim

M. Robert Paquin, Vice-président et Président par intérim

Mme Johanne Bilodeau, Administratrice

Mme Mariette Brassard, Administratrice

M. Frédéric Gauthier, Administrateur

M. Vincent Rousson, Administrateur

M. Jacques Saucier, Administrateur

Représentants de Transfert Environnement et Société

Mme Julie Boudreau, Vice-présidente communications

M. Cédric Bourgeois, Président

M. André Delisle, Conseiller principal et associé, facilitateur de la rencontre

Note : Dans le présent compte rendu, le masculin est utilisé et inclut le féminin.

1. Ouverture et introduction

M. Serge Blais, accueille les participants à la rencontre et souligne la présence des représentants de Transfert Environnement et Société.

2. Objectifs de la rencontre

Le facilitateur explique le déroulement proposé ainsi que les objectifs de la rencontre.

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Informer et consulter sur la proposition de démarche consultative;
- Valider les thématiques abordées dans les ateliers axés sur la recherche de solutions;
- Proposer de participer activement à la démarche consultative;
- Échanger sur des propositions de collaboration;
- Prendre en compte les préoccupations et commentaires exprimés.

3. Tour de table

Le facilitateur invite les participants à se présenter à tour de rôle. Les représentants de Transfert Environnement et Société se présentent à leur tour. Une brève présentation de cette firme et de son expertise est faite.

4. Présentation de la démarche de participation publique

Mme Mélissa Desrochers présente la démarche de participation publique proposée par Mine Canadian Malartic (MCM). Puis, elle présente la philosophie, l'intention de MCM, les valeurs, les engagements, les attentes et les conditions de réussite. Cette démarche est prévue se déployer en cinq phases :

- 1) Appropriation sociale et adhésion à la démarche;
- 2) Consultations sur les impacts et nuisances actuels et appréhendés (axées sur la recherche de solutions);
- 3) Validation et rétroaction sur les résultats;
- 4) Concertation sur les solutions à mettre en œuvre;
- 5) Bilan public et consolidation.

Les cinq phases sont détaillées et expliquées. Par la suite, le calendrier prévu pour le déploiement de la démarche est présenté, de même que les étapes à venir à court terme.

5. Période d'échanges sur la démarche

Le facilitateur ouvre la période d'échanges.

Intervention 1

Un intervenant demande qu'est-ce que l'éthique citoyenne?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que l'éthique citoyenne réfère à la considération des besoins et bienfaits individuels et collectifs ainsi qu'à la notion de respect.

Le facilitateur précise que l'éthique commande le respect des opinions de chacun, des échanges respectueux et un comportement qui favorise les échanges.

Intervention 2

Un intervenant mentionne qu'il aurait été souhaitable d'avoir une copie papier de la présentation.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que la présentation de la démarche de participation publique sera rendue disponible sur le site Internet de l'entreprise prochainement.

Intervention 3

Un intervenant demande quand est prévue la tenue de la phase 2 de la démarche, est-elle est prévue durant l'été?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que la phase 2 est prévue à la fin de l'été, après la période des vacances estivales.

Intervention 4

Un intervenant souligne que la notion d'équité commande de prendre en considération toutes les parties intéressées et leurs préoccupations. Un sentiment d'injustice pourrait prévaloir en lien avec la zone tampon/zone compensatoire.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que les solutions seront élaborées ensemble, en groupe, avec la participation du public et d'experts, dans un travail de collaboration.

Le facilitateur précise que l'idée d'équité tient dans le partage équitable et dans l'équilibre.

Intervention 5

Un intervenant mentionne qu'il est difficile de faire un retour sur la présentation sans document écrit.

Intervention 6

Un intervenant demande si "bon voisinage" veut dire qualité de vie?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que cela en fait partie.

Intervention 7

Un intervenant demande si les participants devront faire fi du temps d'Osisko et des façons de faire antérieures?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne que tous pourront exprimer leurs idées.

Intervention 8

Un intervenant souligne que MCM reconnaît les nuisances, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne administration, mais le vocable zone tampon a été évacué pour parler de zone compensatoire, alors que le BAPE en lien au projet de Royal Nickel réfère à une zone tampon.

Intervention 9

Un intervenant mentionne qu'il semble y avoir du temps pour discuter et voir venir. Est-ce que des experts indépendants seront invités, notamment sur l'enjeu des poussières?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que dans le cadre des ateliers axés sur la résolution de problèmes, des intervenants d'autres industries seront invités à participer (ex. : représentants d'aéroports pour les questions relatives au bruit). La mine est à la recherche de différents points de vue et d'idées nouvelles.

Intervention 10

Un intervenant demande si les experts seront présents dans la salle lors des ateliers?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que oui, ils seront présents au même titre que les participants, tous seront réunis à des tables de travail, personne ne sera en retrait.

Intervention 11

Un intervenant demande si quelqu'un qui réside à Malartic et se présente à l'atelier sur les poussières, sera-t-il en mesure de savoir à quel endroit se trouve le spécialiste (par exemple un pneumologue) qu'il pourra consulter?

Le facilitateur donne des précisions sur le fonctionnement des ateliers. Les gens ayant les mêmes préoccupations, expériences ou expertises pourront être regroupés et échanger sur les solutions possibles.

Intervention 12

Un intervenant demande si les ateliers seront sur invitation ou seront ouverts à tous?

Le facilitateur précise que ce sera sur invitation (gens intéressés) et que seront aussi invités des intervenants qui ont une expérience intéressante.

Intervention 13

Un intervenant souligne qu'il aurait été intéressant d'avoir un document pour y réfléchir et avoir une vision globale.

Intervention 14

Un intervenant demande s'il existe une liste des différents partenaires qui doivent être rencontrés? Est-ce que MCM s'assurera que tous y figurent?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que plusieurs parties prenantes locales, régionales et provinciales sont nommées. La Ville de Malartic sera rencontrée.

Intervention 15

Un intervenant propose que la municipalité de Rivière-Héva et la MRC de la Vallée-de-l'Or soient rencontrées.

Intervention 16

Un intervenant demande si les différents groupes seront rencontrés ensemble ou séparément? Est-ce que les citoyens du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic seront rencontrés séparément ou jumelés à un autre groupe?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise qu'ils seront rencontrés avec la population.

Intervention 17

Un intervenant demande s'il y a possibilité d'entente plus stricte au niveau de l'établissement de normes? Est-ce que la mine pourrait s'engager à respecter des normes plus strictes que celles établies? Est-il envisageable de déterminer à partir de quels seuils les citoyens vivent des problématiques?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne que les normes existent déjà. Des conclusions pourront être tirées des ateliers à venir.

Un représentant de Transfert Environnement et Société explique que dans le cadre des ateliers, la mine aura à produire une fiche d'information pour expliquer ce qu'elle fait pour réduire les nuisances (ex. : poussières). La fiche sera transmise aux participants intéressés et permettra d'avoir un portrait de la situation et d'échanger en vue d'identifier des solutions viables et techniquement faisables qui permettront d'améliorer la situation.

Intervention 18

Un intervenant souligne que la mine souhaite que les gens fassent part des inconvénients. Il mentionne que les inconvénients sont déjà connus et a l'impression que les gens vont tourner en rond. Peut-être trouverez-vous des solutions, mais Osisko a fait tout ce qui était humainement possible pour s'améliorer.

Intervention 19

Un intervenant mentionne que sur le plan des poussières, la situation est pire qu'avant pour les personnes vulnérables qui ont des problèmes respiratoires. Il aimerait savoir s'il sera possible de se pencher sur ce problème?

Intervention 20

Un intervenant souligne que la population risque de souhaiter parler davantage des nuisances actuelles et vouloir reporter à plus tard la discussion sur le projet d'extension. Comment MCM va-t-elle considérer cette éventualité?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme qu'il y a eu beaucoup de consultations et de sondages. L'intention de MCM n'est pas de solliciter les gens pour savoir ce qui ne va pas. La phase 2 de la démarche vise à faire des constats et à identifier des solutions. Des experts seront invités à participer à la démarche pour trouver des solutions et des pistes d'amélioration possibles. Entre temps, il y a des choses qui se font, par exemple la mise sur pied d'un comité interne sur la question des poussières.

Intervention 21

Un intervenant souligne que les citoyens pourraient dire qu'ils n'ont pas pris connaissance du document sur le projet d'extension et que la mine « met la charrue devant les bœufs ». Il souhaite éviter que les gens se sentent mis devant un fait accompli. Il se demande s'il est opportun de procéder de cette façon?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne que l'étude d'impact du projet sera vulgarisée afin de permettre à tous d'avoir l'information concrète sur le projet.

Le facilitateur précise que la première étape de toute consultation est l'information.

Intervention 22

Un intervenant demande si MCM entreprend cette démarche pour se donner bonne presse avant le BAPE?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que l'entreprise entreprend cette démarche avec sincérité et transparence. S'il y a consensus face à une solution, la mine va-t-elle la mettre en application? Oui, si c'est une solution viable pour toutes les parties intéressées. Il y a des choses qui seront faisables et d'autres qui ne le seront pas. Le projet ne prévoit pas le déménagement de maisons. La consultation va permettre de faire cheminer les idées et de les analyser ensemble pour arriver à des solutions viables qui feront consensus.

Intervention 23

Un intervenant souligne que le processus est un passage obligé pour l'étude d'impact.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que l'objectif est d'améliorer les choses. Le but premier est de voir à long terme et de développer une cohabitation. Rien ne nous oblige à faire des consultations avant le BAPE. C'est une initiative volontaire.

Intervention 24

Un intervenant demande si les solutions proposées en ateliers seront analysées par l'équipe de MCM, afin de décider si elles sont retenues, pour ensuite pouvoir être intégrées aux projets?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que l'analyse sera faite par les groupes de travail avec le soutien des experts de la mine. MCM a recours à Transfert Environnement et Société pour l'aider dans la mise en œuvre de la démarche et pour animer les ateliers.

Un représentant de Transfert Environnement et Société explique que les ateliers permettront d'identifier des solutions qui seront par la suite regroupées sous des thématiques. L'analyse et la priorisation seront faites par les participants au sein des groupes de travail. Les parties intéressées pourront participer au suivi de la mise en œuvre des solutions retenues, via les chantiers.

Intervention 25

Un intervenant demande si les chantiers mis en place dureront jusqu'à la fin de l'exploitation de la mine?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que les chantiers pourront durer le temps nécessaire. La cohabitation harmonieuse implique la continuité.

Intervention 26

Un intervenant s'interroge sur comment la mine voit-elle le rôle du Comité de suivi?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que l'invitation lancée vise à voir les administrateurs et la coordonnatrice impliqués dans les ateliers, dans une participation active.

Intervention 27

Un intervenant demande si les groupes de travail impliqueront la population?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que oui.

Le facilitateur précise que toute la démarche est participative. Les groupes de travail consistent en un nombre plus limité de citoyens, d'experts et de représentants d'organismes.

Un représentant de Transfert Environnement et Société explique que le travail en groupe réduit favorise l'efficacité dans la poursuite de la démarche.

Intervention 28

Un intervenant demande ce qu'il adviendrait si en ateliers la solution identifiée consiste à déménager des maisons, le groupe de travail pourrait-il changer cette solution?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne que l'équipe est à l'écoute des gens. Il est difficile de présumer à l'avance ce qui sera discuté dans les ateliers. Il faut faire confiance au processus. Pour l'instant, il y a quatre maisons à relocaliser et il n'y a pas d'autres déménagements prévus.

Intervention 29

Un intervenant demande si la mine est ouverte à revenir en arrière et à remettre en question des aspects du projet? Par exemple, si deux maisons de plus étaient à acheter, la mine serait-elle ouverte à cela?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne qu'il est difficile de prendre des engagements à ce stade. MCM demeure ouverte.

Un représentant de Transfert Environnement et Société mentionne qu'il faut laisser la chance au processus, que beaucoup de gens s'exprimeront et que des idées émergeront. Ce sera la matière à partir de laquelle les gens vont travailler.

Intervention 30

Un intervenant demande comment la démarche s'insère-t-elle dans le calendrier du projet? Quand commence la construction?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que présentement, l'entreprise doit répondre aux questions du ministère de l'Environnement. Tout le processus d'autorisation avant la construction peut prendre de 2 à 3 ans. Les audiences publiques sont prévues au printemps-été 2016 et la délivrance des certificats d'autorisation au début de l'année 2017.

Intervention 31

Un intervenant souligne que le mot consensus revient souvent dans la discussion et il est important de noter que cela ne signifie pas l'unanimité.

Intervention 32

Un intervenant demande quel est le rôle du Comité de suivi dans la phase 2 de la démarche?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne qu'ils souhaitent leur participation aux ateliers et voient le Comité de suivi inciter les gens à y participer.

Intervention 33

Un intervenant souligne qu'il faudra être clair avec la population à l'effet que la démarche de participation publique ne remplacera pas le BAPE.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que l'entreprise ne se substitue pas au BAPE. C'est une démarche volontaire.

Intervention 34

Un intervenant mentionne qu'il y aurait lieu d'améliorer votre présentation *PowerPoint* : par exemple en étoffant ce qu'est l'éthique citoyenne et l'éthique corporative. De plus, l'aspect santé doit tenir compte de la santé physique et non seulement de la santé psychosociale.

6. Échanges sur le renouvellement de la relation avec le Comité de suivi

Le facilitateur ouvre la période d'échanges sur le renouvellement de la relation avec le Comité de suivi.

Intervention de MCM

Un intervenant de MCM mentionne que les relations passées ont parfois été difficiles avec les organisations. MCM souhaite améliorer ses relations avec les parties prenantes. En ce qui a trait au Comité de suivi, il serait souhaitable de tourner la page. Le Comité est indépendant, mais il faut voir comment il serait possible de travailler ensemble, pour avancer de façon positive.

Intervention du Comité de suivi

Un intervenant mentionne qu'il a déjà été dit, par un représentant de l'entreprise, que le Comité de suivi devrait être géré par MCM. Les administrateurs du Comité ont été surpris par cette déclaration.

Intervention du Comité de suivi

Un intervenant souligne que des représentants du Directeur de la santé publique ainsi que du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles participent à toutes les rencontres du Comité de suivi. Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est invité, mais aucun représentant n'est présent aux rencontres. Il est aussi apprécié de recevoir des réponses venant du personnel de MCM.

Intervention du Comité de suivi

Un intervenant mentionne qu'il y a eu des changements au sein de la direction de la mine au cours des années récentes. Certains engagements pris à une époque ne sont pas respectés aujourd'hui. MCM devrait comprendre les frustrations dues aux changements du personnel de gestion. Un organigramme serait utile pour comprendre la structure de l'entreprise. MCM a récemment transmis une lettre soulignant sa volonté de revoir ses façons de faire avec la communauté. Un bureau local sera ouvert prochainement, comment MCM voit la relation avec le Comité de suivi?

Intervention de MCM

Un intervenant de MCM souligne que l'entreprise ne veut pas être paternaliste et souhaite une approche gagnant-gagnant. MCM veut bien faire les choses.

Intervention de MCM

Un intervenant de MCM mentionne qu'à cet effet, le fait de fournir un accusé de réception dans les 24 heures suivant une plainte, en est un exemple.

Intervention du Comité de suivi

Un intervenant mentionne que récemment, la présentation sur les sautages a été retardée de sept mois. Ce genre de situation est parfois difficile à comprendre.

Intervention du Comité de suivi

Un intervenant souhaite que le guide de transmission de l'information soit mis en vigueur rapidement.

Intervention de MCM

Un intervenant de MCM précise que l'entreprise possède la volonté de bien faire les choses et de rebâtir la relation avec le Comité de suivi et les autres parties prenantes.

Il est proposé qu'une rencontre soit organisée afin que MCM puisse discuter à son tour de certains irritants vécus en lien avec le Comité de suivi.

Intervention du Comité de suivi

Un intervenant précise que dans une démarche telle que celle entreprise par MCM, le Comité de suivi peut être aidant comme il peut ne pas être aidant.

Le facilitateur mentionne qu'au cours de la rencontre il a été demandé au Comité de suivi d'être aidant afin de susciter la participation à la démarche.

Fin de la rencontre à 21h

Julie Boudreau, rapporteuse